

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221130-DEC2022-119-AU
Date de télétransmission : 30/11/2022
Date de réception préfecture : 30/11/2022

DECISION DU PRESIDENT **N° D2022-119**

Objet : Convention n° 2023-2 entre la CCPA et Saint-So Formation pour la mise à disposition de salles de la Maison des entreprises et des savoirs

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT l'évolution des besoins de formations du centre de formation « Saint-So Formation » ;

- DECIDE de signer la convention 2023-2 de mise à disposition des locaux de la « maison des entreprises et des savoirs » à Saint-So Formation, du 01/09/2023 au 31/12/2023.

En application du code général des collectivités territoriales,

il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 novembre 2022

Publiée le 05 DEC. 2022

Fait à Chazey-sur-Ain, le 30 novembre 2022.

Le Président
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

